



Rosières
près Troyes

République Française
Département de l'Aube

Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026

Nombre de Membres : 27	
Membres en exercice	27
Présents	25
Votants	27
Quorum	14

Date de convocation : 23 juin 2026
Affichage de la convocation : 23 juin 2026
Délibération 2026-06-062
Secrétaire de séance : M. Anthony PARIS
Rapporteur : Daniel GAC

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Arnaud RAYMOND, Maire en exercice.**

Présents :

M. Arnaud RAYMOND, M. Raphaël GELARD, Mme Elodie KACZMAREK, M. Michel OUDIN, Mme Catherine BLUM, M. Jean-Marie BAILLY, Mme Stéphanie JONIAUX, M. Daniel GAC, Mme Annie CHARITÉ-BRANGBOUR, Mme Françoise POINSENOT, Mme Marlène GAURIER, M. Jean-François MILLEY, M. Bruno MAYEUR, M. Francis PERRIN, M. Rémi DAUPHIN, M. Pascal VIEVILLE, M. Jean-Bernard RICHARD, Mme Malika HADDOU, Mme Natacha VAIRELLES, M. Ioan Cristian NACU, Mme Cécile RIGAUD, Mme Valérie RUINET, Mme Emilie FIN, Mme Aurélie BROYON, M. Anthony PARIS, conseillers municipaux,

Absents : /

Absents excusés :

Mme Caroline HECKLY – mandataire – Mme Annie CHARITÉ-BRANGBOUR
M. Chris MANIERI-BIGORGNE – mandataire – M. Anthony PARIS

formant la majorité des membres en exercice.

Séjours organisés par l'accueil de loisirs et le club ados Adhésion au dispositif « Pass Colo » de la CAF

La commune organise chaque année des séjours dans le cadre de l'accueil de loisirs et du club ados.

La CAF a mis en place le dispositif « Pass Colo » qui permet, sous condition de ressources, d'aider financièrement les familles souhaitant inscrire leur enfant en séjours avec hébergement.

Cette aide est réservée aux enfants atteignant l'âge de 11 ans au cours de l'année civile du séjour. Elle est versée à la commune et donc déduite du montant dû par la famille.

L'adhésion à ce dispositif nécessite la signature d'une convention avec la CAF, annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat « Pass Colo » avec la CAF et tout document s'y rapportant,

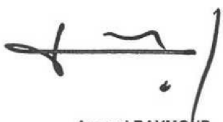
- **D'INSCRIRE** les recettes résultant de la signature de cette convention au budget fonctionnement de la commune.

Résultat du vote :

Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part : 0

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Rosières-près-Troyes,
Pour extrait conforme,
Le Maire
Arnaud RAYMOND,



Arnaud RAYMOND

Arnaud RAYMOND
2026.07.06 09:33:29 +0200
Ref:11342381-17121521-1-D
Signature numérique
Le Maire